

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 27/08/2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 27 août à 21H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 14 août 2019

**Étaient présents :** MM. BARTHEZ Gérard – ARNAUD Suzanne – CASSAGNOL Jérôme – CASTEL Jean-Claude – RUBIO Claude – LOPEZ Suzanne – MENDOZA Yves – VALERO Alain – VICENTE Angélique

**Absents :** BANCO Sabine (excusée) – EL MEDDEB Taoufik (procuration à BARTHEZ Gérard) – ZENSZ Marie (procuration à VALERO Alain).

**Secrétaire de séance :** M. MENDOZA Yves est désigné à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen de l'ordre du jour de la séance :

**1) CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU PAR LE SIAERO**

L'assemblée a approuvé à l'unanimité la nouvelle convention de fournitures d'eau à la commune par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de l'Orbieu (SIAERO).

Le tarif proposé se décompose comme suit :

- part destinée à la rémunération du fermier du SIAERO, la société VEOLIA EAU : 0,2742 € HT par mètre cube pour le 1<sup>er</sup> semestre 2019
- part syndicale (SIAERO) : 0,26 € HT par mètre cube (tarif au 01/07/2019) pour un volume maximal de 130 000 m<sup>3</sup>. M. le Maire rappelle que le tarif fixé dans la convention initiale, hors actualisations de prix annuelles, était de 0,326 € par m<sup>3</sup> jusqu'à 130 000 m<sup>3</sup> et de 0,3912 € par m<sup>3</sup> au-delà de 130 000 m<sup>3</sup>. La part syndicale actualisée en 2018 s'élevait à 0,4120 € par m<sup>3</sup>.

A l'issue de la convention, le 31/12/2020, l'adhésion de la commune au SIAERO pourra être prononcée après avis du conseil syndical du SIAERO et des communes adhérentes.

Les achats d'eau sont pris en charge par VEOLIA EAU dans le cadre du contrat d'affermage qui lie la société à la commune. La baisse de tarif ne sera pas répercutée sur le prix de l'eau facturé aux usagers. Elle sera destinée au financement des investissements nécessaires à l'entretien et à la modernisation du réseau de distribution d'eau potable de la commune. En effet, le contrat d'affermage incluait un programme de travaux de 615 000 €. Or les quatre tranches de travaux prévues ayant été réalisées, il sera nécessaire de constituer une réserve financière pour l'avenir.

**2) CONVENTION DE FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la nouvelle convention avec le Syndicat Mixte pour la gestion de la Cuisine Centrale du Lézignanais (SMCC) relative à la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire.

La convention détermine le prix du repas facturé à la commune par catégorie d'usagers pour la période du 01/09/2019 au 31/08/2020. Ainsi, pour le restaurant scolaire de la commune, le repas (type « primaire liaison froide) est facturé 3,67 € TTC pour les enfants et 5,33 € TTC pour le personnel d'encadrement. Ces tarifs, inchangés par rapport à l'année scolaire précédente, incluent la livraison des repas.

**3) CONVENTION AVEC LE FRJEP DE FABREZAN POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES DU MERCREDI – ANNEE 2019**

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité la convention relative à l'accueil périscolaire du mercredi avec le FRJEP de FABREZAN, gestionnaire du Centre de Loisirs Intercommunal, qui accueillent des enfants de la commune. Le décret n° 2018-647 du 23 juillet 2018 a en effet modifié les règles applicables aux accueils de loisirs et les mercredis doivent désormais être déclarés en accueil périscolaire. Le fonctionnement reste identique pour les

familles mais des conventions doivent être passées avec les gestionnaires d'accueil. Une participation communale, uniforme sur le territoire de la Communauté de Communes, de 2 € par heure et par enfant sera facturée à la commune.

#### **4) CONVENTION AVEC LA VILLE DE CAPENDU POUR LE TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE**

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité la convention fixant les modalités d'utilisation du bus de la régie de transport de la commune de Capendu pour le transport des élèves de l'école primaire vers la piscine intercommunale de Capendu. Depuis l'année scolaire 2017-2018, l'organisation a été modifiée puisque la piscine est de compétence de la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais. Le transport des élèves est quant à lui du ressort de la commune de Capendu. La convention, renouvelable par reconduction expresse, est établie pour l'année scolaire 2019-2020. La commune s'engage à assurer le financement de ce transport pour un montant forfaitaire de 1 200,00 €.

#### **5) RAPPORT FORMALISE DE LA POSTE POUR L'ORGANISATION DU BUREAU DE POSTE**

M. le Maire a présenté à l'assemblée le rapport établi par la Direction de la Poste concernant l'activité du bureau de poste de la commune et les perspectives de réorganisation. Ce rapport lui a été présenté le 9/07/2019 par Mme Isabelle AMBRY, Déléguée aux Relations Territoriales de la Poste dans l'Aude. Ce document présente une analyse succincte de l'activité. Il préconise une réduction drastique de l'amplitude des horaires d'ouverture, qui passeraient dès le 16 septembre 2019 de 24H45 à 15H par semaine avec des plages d'accueil uniquement en matinée. Cette réduction d'horaire devrait être couplée à une nouvelle organisation en « facteur-guichetier » (un seul postier assure la distribution et la tenue du guichet).

M. le Maire a fait part de son opposition à cette nouvelle organisation du bureau de poste qui verrait notamment les horaires d'accueil au guichet diminuer de 40% dans un contexte de croissance démographique régulière de la population. Il précise que les usagers subissent déjà les fermetures du bureau de poste durant la période estivale ainsi que celles liées aux absences non remplacées des guichetiers (maladies, congés payés...), ce qui fait forcément baisser l'activité du bureau.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'exprimer son opposition à ce projet de réorganisation du bureau de poste. Un courrier sera adressé à la déléguée aux relations territoriales du Groupe La Poste pour lui signifier son désaccord.

#### **6) CONVENTION AVEC ENEDIS POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE (PARCELLE COMMUNALE E464 – LEZIGNAN-CORBIERES)**

Les services d'ENEDIS doivent procéder à l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique. Le concessionnaire du réseau sollicite la mise à disposition d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle appartenant à la commune, cadastrée section E n° 464, sise lieu-dit « Cabanon de Bories » à LEZIGNAN-CORBIERES. L'assemblée a approuvé à l'unanimité la convention de mise à disposition de ce terrain.

#### **7) RENOUELEMENT DEMANDES DE SUBVENTIONS - EXTENSION RESEAU EU RUE DES AMANDIERS**

L'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler les demandes de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau au titre de la programmation 2020 en vue de la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement d'une zone d'habitation existante, rue des Amandiers, d'un montant de 134 906,50 € HT.

Ce dossier est présenté pour la 5<sup>ème</sup> fois consécutive au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau. Au cours des années précédentes priorité avait été donnée aux nouvelles stations d'épuration et à la réfection des réseaux d'eau potable. Cette année les aides financières ont été consacrées aux travaux de reconstruction à la suite des inondations du 15 octobre 2018 et le dossier n'a donc pas été retenu pour la programmation 2019.

## **8) AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

- **REMBOURSEMENT DEGATS MOBILIER URBAIN AVENUE DE LEZIGNAN :**

M. le Maire a informé l'assemblée qu'un accident était survenu le 5/06/2019 au cours duquel une barrière et deux potelets implantées sur l'accotement de l'avenue de Lézignan ont été arrachés. Les potelets ont pu être remis en place par le service technique mais la barrière était définitivement hors d'usage. L'auteur de l'accident a proposé de la rembourser le matériel endommagé. Le conseil municipal a accepté à l'unanimité le règlement de 181 € correspondant au coût de la barrière.

- **REPLACEMENT DU POLICIER MUNICIPAL :**

M. le Maire a rappelé à l'assemblée que M. Julien ROZAIN, gardien-brigadier au sein du service mutualisé de police municipale (avec les communes de FABREZAN, FONTCOUVERTE, CRUSCADES, BOUTENAC et LUC SUR ORBIEU) a pris ses fonctions depuis le 15 juillet à LEZIGNAN-CORBIERES, où il avait demandé sa mutation. Une offre d'emploi a donc été publiée afin de pourvoir à son remplacement. Deux candidats ont été reçus lors d'entretiens qui se sont déroulés le 12/07/2019 en présence des maires des 6 communes. Mais le candidat qui avait été retenu a accepté entre temps une autre offre d'emploi. Une réunion est à nouveau prévue le 28 août afin de faire le point sur les nouvelles candidatures reçues et organiser de nouveaux entretiens.

- **PROJET DE DECORATION DE POSTES ELECTRIQUES :**

M. le Maire a informé le conseil municipal qu'il a pris contact avec l'association IDEAL, association en charge de chantiers d'insertion à NARBONNE. Celle-ci réalise en effet des fresques sur des postes de transformation électrique afin de mieux les intégrer dans leur environnement. Elle intervient dans le cadre d'une convention avec la communauté d'agglomération du Grand Narbonne. Une opération similaire pourrait être mise en place dans la commune, en collaboration avec ENEDIS, afin d'embellir 1 ou 2 postes dans un premier temps. Il est notamment possible de reproduire des cartes postales anciennes. En cas d'accord, la commune doit seulement fournir le matériel nécessaire au chantier. Un contact sera pris avec l'interlocuteur ENEDIS de la commune.

- **BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME :**

M. le Maire expose à l'assemblée que la réalisation du bilan du PLU est en actuellement en cours. Le cabinet d'études GAXIEU a été chargé de la production de ce bilan. Celui-ci permettra de faire le point sur les objectifs initiaux du PLU, sur la consommation de l'espace et sur les perspectives d'urbanisation future. Ce bilan sera présenté à la population dans le cadre d'une réunion publique.

- **PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU :**

M. le Maire a informé le conseil municipal d'un projet de vente d'une partie de la cave coopérative en vue de la création d'un centre d'art dédié à la sculpture. La réalisation de ce projet nécessitera la modification du PLU. En effet le terrain, actuellement situé en zone U agricole, devra être reclassé en zone Uz afin de permettre l'implantation d'une activité artisanale. La zone d'urbanisation future (AUpe) située en fond du quartier de l'Ille, d'une superficie de 3,63 hectares, doit également être revue afin de permettre la réalisation de projets d'urbanisation de dimension plus réduite. Une réunion avec les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer sera organisée prochainement.

- **PROGRAMME DE VOIRIE 43-2020 DE LA CCRLCM :**

Les travaux du prochain programme de voirie communautaire (n°43-2020) doivent être définis dans le courant du mois de septembre. L'enveloppe est de 50 000 €. M. le Maire propose d'inscrire la réfection de la rue de l'Eglise (en fonction de la réalisation des travaux d'extension du réseau d'assainissement de la rue des Amandiers et, si l'enveloppe le permet, la rue de la Pierre Droite.

- **LOCATION LOGEMENT COMMUNAL IMMEUBLE PRESBYTERE :**

M. le Maire a informé le conseil municipal que M. et Mme MAGNIN libèreront à la fin du mois le logement qu'ils occupent au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble du presbytère. La location de cet appartement (T4) est consentie à la famille de Mme MAURY Anne. Le loyer mensuel est fixé à 420 €.

- **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Le cabinet médical a été équipé d'un système de climatisation début août afin de permettre l'accueil des patients dans les meilleures conditions. Le coût des travaux est de 4364,28 € TTC. Par ailleurs, afin de permettre la réception de plusieurs appels, l'installation téléphonique doit être modifiée. Or depuis début juin, la mise en service de l'installation par les services d'Orange n'a pu être finalisée malgré l'intervention de différents techniciens. Une nouvelle ligne doit notamment être créée pour l'ascenseur destiné aux personnes à mobilité réduite.
- A la suite d'un dégât des eaux, des travaux d'isolation d'un mur du cabinet de kinésithérapie situé au rez-de-chaussée du presbytère doivent être réalisés afin d'éviter les remontées d'humidité.
- Des doléances ont été présentées en mairie en raison de la présence de moutons dans un jardin de la cité Jean Moulin. Les nuisances sonores et olfactives portant atteinte à la tranquillité du voisinage, les propriétaires seront avisés et mis en demeure de remédier à cette situation.
- Travaux de reconstruction suite aux inondations du 15/10/2018 :  
Après nettoyage du site, la réfection de la clôture et des installations électriques du camping municipal a pu être effectuée fin juin afin de permettre l'ouverture à la date prévue. Le coût total s'élève à 13668,60 € TTC.  
Les travaux de réfection des voiries et chemins ont également été réalisés (rue de la Pierre Droite, rue des Amandiers, montée du Château d'Eau aire de la Fête, chemin du boulodrome, rue de la Pierre Droite, chemin de Coupet, Chemin des Plantières, chemin du Canal). Ces travaux de voirie, subventionnés par l'Etat et le Département dans le cadre des inondations, ont été réalisés par l'entreprise COLAS MIDI MEDITERRANEE (coût total : 78 702 € TTC).
- Ruisseaux communaux : le nettoyage des ruisseaux communaux, confié à l'entreprise Richard DELETRAZ TP est pratiquement achevé. Après les ruisseaux des Plantières, Lamartine et Croux de Boutenac réalisés en juin, celui du chemin de la Croix (entrée d'agglomération côté VILLEROUGE à droite) vient d'être nettoyé. Un second ruisseau à Lamartine reste à faire. Le coût total de ces travaux est de 3054 € TTC.
- Aménagements de sécurité avenue Carcassonne : une écluse et un plateau ont été réalisés début août par la société COLAS MIDI MEDITERRANEE, sous maîtrise d'ouvrage de la CCRLCM (coût total : 71 181,99 € TTC). Toutefois, afin de renforcer la sécurité, une demande de pose de coussin berlinois au niveau de l'écluse sera effectuée auprès de la Division Territoriale Corbières Minervois du Conseil Départemental. Cet aménagement supplémentaire permettra de faire ralentir tous les véhicules traversant l'écluse.
- En vue du lancement de la saison culturelle 2019-2020 de la CCRLCM, quelques travaux sont à prévoir à l'Espace Culturel des Corbières : réparation du plateau de scène, réparation de serrures (portail et porte cuisine).
- M. le Maire a informé l'assemblée que M. Franck SALA, adjoint technique, a été autorisé à reprendre le travail à compter du 16/07/2019 dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique, après avis du comité médical du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 22H15.

